



Secteur « Le Prieuré »

Surface	4,35 hectares
Situation	Secteur décomposé en deux îlots, situé dans le centre urbain de l'agglomération. Ces deux îlots sont inclus dans le périmètre de la ZAC du Prieuré.
Type d'urbanisation attendue principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> – Urbanisation future par voie de Zone d'Aménagement Concerté – Vocation à dominante d'habitat, accompagné de services, commerces et équipements – Accès viaires groupés – Accès secondaires mentionnés à titre indicatif et non obligatoires – Formes urbaines plus denses dans l'îlot Sud que l'îlot Nord – Prise en compte de zones humides dans l'îlot Nord par un secteur de valorisation – Conservation ou compensation des arbres hébergeant des espèces protégées – Recomposition d'une façade bâtie le long de la rue des Vignes sans constitution cependant d'un front bâti continu mais avec des percées transversales ouvrant l'espace – Mise en œuvre d'un aménagement paysager, secteur nord, le long du boulevard de l'Atlantique sur une largeur d'au moins 12 m – Densité minimale brute (hors zone humide valorisée en secteur nord) de 25 logements à l'hectare. Cette densité est à prendre en considération à l'échelle globale du secteur, chacun des îlots pouvant présenter des densités différenciées – Réalisation d'au minimum quatre logements locatifs sociaux

Le Prieuré

-  Secteur soumis aux orientations d'aménagement
-  Périmètre de ZAC
-  Accès groupés de la desserte principale
-  Accès groupés de la desserte secondaire
-  Liaison douce
-  Secteur à dominante d'habitat
-  Habitat essentiellement individuel
-  Habitat essentiellement intermédiaire ou collectif, accompagné de commerces, services et espaces publics
-  Secteur de valorisation des zones humides
-  Marge paysagée



0 25 m 50 m

1 / 2 500 e

